

Conseil communal de Lutry

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2023 relatifs au dicastère «Aménagement du territoire et bâtiments».

La sous-commission chargée d'étudier ces deux dicastères était composée de A. Silauri et R. Sulzer. Elle s'est réunie le 1.11.2022.

Étaient présents pour la Commission des finances, L. Paschoud, A. Plattet, V. Arlettaz, E. Gysler, L. Fouvy et M. Westphal.

La séance s'est déroulée en présence de P.-A. Schlaeppli, Municipal, E. Desales, chef de service et L. Meienhofer, architecte. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour toutes les réponses apportées à nos questions et remarques.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

Page 32 – 312, Coûts de l'électricité / coûts de l'achat d'électricité et de combustible : Bâtiments et parking en général :

Il est dit à la page 32 que les frais d'électricité ont été augmentés de 50% pour le budget 2023 et les coûts de chauffage (gaz et mazout) ont été actualisés avec les prix du marché. Pourquoi y a-t-il parfois dans les rubriques des augmentations et parfois pas ? Ou qu'est-ce que cela veut dire que l'on n'a pas d'augmentation au budget ? Qu'en est-il du chauffage du temple, des salles de classe, des bâtiments communaux, est-ce que l'ensemble des hausses de prix ont été reportées pour 2023 ou a-t-on tenu compte déjà de mesures de réduction de la consommation d'énergie ou de chauffage ?

(page 61-62) Charges et revenus des bâtiments: Pour les bâtiments commerciaux mis en location ? Est-il prévu de reporter l'entier des augmentations ou pas ?

Ce n'est pas la tâche de ce dicastère de faire des travaux en vue de faire des économies d'énergie. La gestion de l'électricité est du ressort de M. Leiser.

Pour le temple, on n'a pas de marge de manœuvre, même si c'est un bâtiment qui est un gouffre d'énergie. Il n'est pas possible de trouver les moyens pour économiser l'énergie.

Pour le réglage du chauffage des bâtiments, ENERGO agit sur les installations existantes (mandats extérieurs).

Des directives ont été données de baisser progressivement les courbes d'énergie à 20 C et de jouer avec les horloges. L'ordre a été donné au mandataire, mais on en est au début et cela va prendre du temps pour optimiser tout ça. (p102).

On a tenu compte de l'augmentation du prix des énergies, mais pas des éventuelles économies dans le budget.

Page 67 – 401.3109, Frais d'enquêtes publiques :

Quelles sont ces enquêtes ? Sauf en 2021, où la charge a été de CHF 33'856,10, les années précédentes, la charge n'a pas dépassé CHF 20'000,00 alors que le montant porté au budget est toujours de CHF 35'000,00. Quelle en est la raison ?

Ce poste concerne les enquêtes des propriétaires privés et leur obligation de publication. Le coût est refacturé aux propriétaires.

Le nombre d'enquêtes varie fortement, par exemple pendant le Covid ou actuellement les demandes de pose de pompes à chaleur.

Page 67 – 401.3111, achat mobilier / machines de bureau :

Le montant porté au budget est chaque année de CHF 10'000,00 alors que le montant dépensé reste raisonnable (environ CHF 2'000,00). Le montant inscrit au budget ne pourrait-il pas être revu en conséquence ?

C'est un poste de réserve et il dépend du matériel qui peut tomber en panne.

Page 67 – 401.3151, entretien mobilier :

Idem question précédente : budgets CHF 2'000,00 avec des dépenses entre 0 et CHF 40,00.

C'est aussi un compte de réserve. Les dépenses peuvent devenir onéreuses, par exemple lorsqu'il faut réparer des serrures.

Page 67 – 401.3163, location machines à photocopier :

Dans la mesure où la charge est inférieure à CHF 10'000,00, le montant inscrit au budget ne devrait-il pas correspondre au lieu de CHF 15'000,00 ?

Il y a un montant forfaitaire et une réserve qui peut être la conséquence du nombre d'unités imprimées facturées en plus.

Page 67 – 402.3185 .02,03,04 et 05, études et consultations :

Les montants inscrits au budget, soit CHF 30'000,00, 15'000,00, 5'000,00 et 5'000,00 ont-ils lieu d'exister dans la mesure où ils ne sont pas utilisés ?

C'est une «poire pour la soif» en cas de besoin.

Page 67 – 402.3185.08, études diverses :

A contrario, parmi ces études, figurent les mêmes chaque année pour des montants élevés :
- études diverses de projets permettant le dépôt de préavis au Conseil Communal pour CHF 30'000,00,

- auscultation des murs de soutènement 30'000,00,

- étude de réfection de la Ligne pour CHF 19'000,00.

Ces montants sont-ils les mêmes chaque année ou sont-ils reportés d'une année sur l'autre du fait de leur non-exécution ?

Il s'agit de projets du dicastère ATB concernant des travaux qui se suivent ou qui sont reportés.

Page 67 – 402.3185.08, études diverses :

Pourquoi mettre une «réserve» de CHF 30'000 pour des projets futurs non encore déterminés quand on sait que l'on ne réalise de toute façon pas toutes les études prévues dans l'année ?

La plupart du temps les projets sont étudiés par des spécialistes externes pour calculer certains éléments qui vont entrer dans les préavis. Donc on a besoin de ces études pour l'élaboration même du préavis et même si le projet ne va pas démarrer cette année.

Le montant de CHF 30'000 est une estimation sur une base historique.

Page B – 350.3141, 412.3141, 502.3141, 507.3141, 508.3141, entretien bâtiments :

Est-il nécessaire d'effectuer un contrôle des toitures chaque année ?

La Municipalité se doit de maintenir en état son patrimoine immobilier en évitant les infiltrations d'eau à même d'altérer les bâtiments. Le nettoyage des chenaux est indispensable chaque année. Le Temple est révisé deux fois par année.

Page B – 350.3150, 502.3150, 505.3150, 507.3150, 508.3150, entretien des installations techniques :

Ce poste représente un budget total de CHF 174'000,00. Qu'est-ce qui justifie un entretien régulier des installations ?

Ce poste est représenté à 95% par des contrats d'entretien des installations techniques qui découlent d'obligations légales, ECAL, éclairage, chaufferie, climatisation, ascenseurs, etc.

Page B – divers, différences entre budgets enregistrés dans les budgets et ceux portés dans les comptes :

Pour quelle raison certains budgets inscrits au budget d'une année sont-ils différents des budgets inscrits au compte de la même année ?

Les différences notées entre budgets inscrits aux budgets et budgets inscrits aux comptes d'une même année sont en lien avec les crédits supplémentaires votés par le CC.

Page B – 118.3141.04 et 118.3150.04, Entretien courant et installation technique rte de Lavaux 216 :

Un bref calcul sur 5 ans (comptes 2019-2020-2021 et budgets 2022-2023) montre d'importants frais d'entretiens de ce bâtiment. Le total des frais d'entretien sur ces 5 ans est de Fr. 191'353.91 dont Fr. 53'000.- en 2023. En prenant en compte les amortissements relatifs à l'achat de ce bâtiment et de son aménagement, les coûts semblent particulièrement élevés (Fr. 145'270 en moyenne par année)

En 2020 ou 2019, la Municipalité avait assuré la Commission des finances que les loyers seraient adaptés en conséquence. À la lecture du budget 2023, on peut constater que le loyer n'a pas été adapté ces 5 dernières années. (Fr. 183'000 par année)

Dès lors, est-ce que le rendement de ce bâtiment correspond à une pratique usuelle et quels sont les critères appliqués pour l'établissement des loyers de ce bâtiment ?

Le loyer correspond aux normes. Les travaux demandés ne sont pas systématiquement accordés et sont réalisés au fil du temps en fonction de la nécessité liée à l'âge des réalisations précédentes. Par exemple, cette année, une salle de bains sur les trois existantes sera rénovée pour le bien-être des occupants au retour de leurs missions.

Page 67 – 401.3160, Développement logiciels infographie :

Pourriez-vous expliquer l'augmentation par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021 ?

L'antenne GPS nécessaire pour effectuer les relevés topographiques/ cadastre (relevés GIS) sera remplacée cette année pour un montant d'environ CHF 17'500.-.

Question générale :

Chantier de la Balance : où est-ce qu'on en est ? a-t-on tenu compte de la hausse des coûts des matériaux ?


Les contrats concernant le gros œuvre sont en ligne avec les devis. En ce qui concerne les finitions (petit œuvre) les contrats ne sont pas encore établis et leur évaluation est plus incertaine. En cette période, il peut y avoir des hausses de coûts et des reports de délais.

Lutry, le 27 novembre 2022

A. Silauri



R. Sulzer



Membres de la sous-commission

Conseil communal de Lutry

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2023 relatifs aux dicastères «Travaux et Domaines» et «Finances et Gérances».

La sous-commission chargée d'étudier ces deux dicastères était composée de M. Westphal et A. Plattet. Elle s'est réunie le 2.11.2022.

Étaient présents pour la Commission des finances, L. Paschoud, R. Sulzer, G. Coderey, A. Silauri, V. Arlettaz, L. Fouvy, C. Gay et E. Gysler.

La séance s'est déroulée en présence de E. Blanc, Municipal, Y. Leiser, boursier et A. Pedretti, chef de service. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour toutes les réponses apportées à nos questions et remarques.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

Question générale – Amortissements complémentaires :

À travers le budget 2023, nous faisons fréquemment face à des amortissements complémentaires prélevés sur les fonds de réserves. Pourriez-vous nous clarifier la politique de la commune, ainsi que le processus de décision quant à l'application d'un amortissement complémentaire ?

Suite aux remarques de la fiduciaire et afin de respecter l'art.24 du règlement sur la comptabilité des communes, ces prélèvements transitent dorénavant par le compte de fonctionnement. Ils concernent en général tout investissement financé par la trésorerie courante.

Page 24 – Recap. budget fonctionnement - point 4 (Travaux) :

Quelles sont les sources de revenus pour le poste «Travaux» ? Pourriez-vous nous expliquer cette recette en augmentation de presque 2 millions vis-à-vis du budget 2022 ?

Il s'agit des recettes détaillées en pages 67 à 85. L'augmentation provient justement essentiellement des prélèvements sur fonds de réserve, liés aux amortissements complémentaires. (412.4809, 432.4809,441.4809)

Page 24 – Recap. budget fonctionnement - point 4 (Travaux) :

Est-ce que l'augmentation des charges budgétées 2023 est liée à l'inflation des prix & coûts des matériaux ou est-ce que la commune prévoit plus de travaux/projets ?

Réponse idem que pour la question précédente. Charges détaillées en pages 67 à 85 et augmentation issue principalement des amortissements complémentaires.

Page 29 – 112.4350.01, Prestations bourse pour SI, APOL :

Serait-il envisageable de revoir à la hausse cette refacturation ?

Elle a été revue à la hausse en 2020 pour l'APOL passant de CHF 30'000.- à CHF 48'000.- selon une estimation des heures effectives. (Augmentation des effectifs APOL qui demande plus d'heure).

Page 29 – 117.4803, Champs prélèvement fonds de rénovation :

Le fonds de rénovation est-il « piloté » par la commune ou par un administrateur tiers ?

Les décisions sont prises par la Commune, mais en fonction des besoins communs de la PPE.

Page 32 – 118.3120, Bâtiments administratifs - eau, électricité :

Il est mentionné que des efforts pour réduire la consommation vont être mis en place dès l'année prochaine - est-ce qu'il est prévu que cela soit déjà le cas, en partie, pour cette fin d'année ?

Oui, une « task force » est en train d'étudier les différentes pistes et va prochainement émettre des recommandations.

Page 37 – 140.3321.01, Amort. compl. Frais de souscription Le courrier :

Dans le budget 2022, les frais de souscription étaient financés par prélèvement sur fonds de réserve. Pourquoi sa comptabilisation est différente en 2023 (poste non compensé sous 140.3109 plus haut) ?

Après une 1ère année d'essai, cette dépense a été portée dès 2023 au compte de fonctionnement et dès lors il s'agit d'une dépense courante de fonctionnement.

Page 41 – 155.4900, Imputation des loyers sociétés locales et écoles :

S'agit-il d'une pure ventilation comptable ? Pourquoi y a-t-il des variations entre 2021, 2022 et 2023 ?

Les écoles n'étant plus « locataire » de la Villa Mégroz, il a été décidé de supprimer cette écriture interne dès 2021.

Page 44 – 171.3145.02, Terrain de foot - Entretien courant :

Engrais sur du terrain synthétique ?

L'entretien du terrain de foot inclut aussi les zones vertes autour du collège, ainsi que l'entretien du liège et le traitement contre les plantes invasives.

Page 44 – 171.3145.04, Filets de but :
Pourquoi la commune finance les filets ?

Le terrain est public et les buts appartiennent à la commune.

Page 44 – 171.3145.01, Réfection du sol autour du marronnier :
Remplacer les copeaux de bois à CHF 27'000.- ?

Installation d'une nouvelle technologie de copeaux sur une grande surface.

Page 44 – 171.3145.02, Sable beach-volley :
Régénération du sable pour CHF 10'000.- ?

Le coût de CHF 10'000 correspond au filtrage et au nettoyage du sable existant. La dépense supplémentaire de CHF 20'000.- correspond à l'achat de sable spécial avec répulsif contre le passage des animaux.

Page 51 – 210.4011, Impôt sur le bénéfice :

Une augmentation de 217% de l'impôt sur le bénéfice est prévue pour 2023. Cependant, avec l'inflation et les risques de crise dès juin/juillet 2023, est-ce que cette valeur n'est pas trop optimiste ? Est-ce que la commune s'attend à l'arrivée d'autres sociétés ?

Il s'agit d'une estimation moyenne issue des données fiscales 2021 et 2022 des entreprises et notamment de 2 nouvelles entreprises fortement contributrices arrivées en 2020. Il est toutefois toujours difficile d'estimer ce genre de recettes, d'autant plus quand il s'agit d'entreprises dont les résultats peuvent varier de manière importante d'une année à l'autre.

Page 55 – 321.3141.02, Entretien des dépôts forestiers :

Malgré le petit montant, pourriez-vous nous dire ce qui est prévu d'être fait ?

Changement d'éclairage LED / réparation / contrôle toiture.

Page 57 – 321.4518.02, Subvention du canton forêts protec. privées :

Pourriez-vous nous indiquer les raisons de la baisse des subventions pour ce poste ?

La baisse des subventions est principalement due à moins de travaux effectifs en forêt, donc moins de subvention cantonale. Quant aux forêts privées, cela dépend des conventions en place - par exemple une convention pour l'entretien par la commune en échange de bois.

Page 60 – 331.3135 & 331.4355.01, Fournitures & vins blancs :

Pourriez-vous nous confirmer si l'augmentation de ces deux postes est liée à l'excellente année pour la production du vin blanc ?

La présente augmentation est majoritairement due à l'augmentation du prix des matières premières (verres, bouchons, cartons, bouchons ...), mais aussi de l'augmentation de la quantité de bouteilles nécessaires, ainsi que d'une augmentation du prix de vente.

Page 60 – 332.4231, Loyer et participation chauffage :

N'y a-t-il pas d'augmentation attendue de ce poste ?

Loyer charges comprises, pas d'augmentation prévue.

Page 60 – 331.3114 & 331.3135, Achats machines et matériel + Fournitures et marchandises :

Serait-ce possible d'avoir plus de détails ?

La commune souhaite acquérir et installer une installation de micro-oxygénation.

Page 62 – Divers F/B, Fixation des loyers :

Quelles sont les règles de fixation ?

S'agissant des « anciens » objets immobiliers, la variation des loyers dépend essentiellement des 2 critères principaux à savoir, le taux hypothécaire et l'IPC. Pour les nouveaux loyers, il est tenu compte des investissements réalisés et de la couverture annuelle des charges financières et d'entretien tenant compte d'une rémunération des fonds propres investis compris entre 2 et 3%

Page 67 – 401.4809, fonds réserves :

Pourquoi, cette année, il n'y a pas de prélèvement prévu ? Quelle est la ligne de conduite qui dicte ou pas le prélèvement ?

Le prélèvement est lié à la dépense d'investissement et à son type de financement. Pour 2023, il n'y a pas d'investissement lié à la division 401, donc pas de prélèvement.

Page 67 – 401.3011, Traitements :

Est-ce que l'augmentation des traitements est liée à l'arrivée d'un nouveau collaborateur (nombres / taux ?) ou une révision des salaires ?

Les raisons de cette augmentation du traitement est dû au départ d'un chef de service, ainsi que d'une période de tuilage de 2-3 mois afin de transmettre le savoir du chef de service sortant. Il faut aussi prendre en considération l'application d'un bonus de départ.

Page 70 – 411.3060.01, Véhicules privés :

L'indemnisation se base sur quoi (si 70 ct du km cela fait plus de 25'000km) ?

En lien avec l'explication donnée p. 117 soit achat d'un véhicule suite au départ à la retraite du responsable du secteur qui utilisait son véhicule privé, ne devrait-on pas voir une économie notable sur ce poste ?

En outre, comment est réglé/encadré/indemnisé l'utilisation privée des infrastructures de la voirie par le personnel communal (ex. entretien des véhicules privés) ?

Il s'agit principalement d'allocations forfaitaires allouées aux différents collaborateurs utilisant leur véhicule privé dans le cadre de leurs activités professionnelles à l'intérieur du territoire communal. L'achat d'un nouveau véhicule devrait peut-être réduire légèrement ce montant, mais pas de manière substantielle.

Page 70 – 412.3114, Achat machines et matériel :

Le budget a drastiquement augmenté. Quels sont les entretiens ou acquisitions de machines prévues en 2023 ? Quelles sont les raisons de cette augmentation ?

L'augmentation est majoritairement due à l'achat d'une nouvelle machine à CHF 27'000.-.

Page 73 – 433.3123, Bornes de recharge :

Pourriez-vous nous indiquer les lieux, ainsi que le nombre de bornes de recharge ?

Dans ce compte est prévue l'électricité de 5 bornes de recharge, soit 1 au Rivage, 2 au parking du Vieux Stand, 2 au parking de la Bernadaz. Ces bornes étant récentes, il faudra attendre quelque temps pour connaître leur rentabilité. Cependant, il s'agit avant tout d'un service à la population en lien avec l'encouragement de la diminution des énergies fossiles.

Page 77 – 441.3120, charge eau, électricité, chauffage :

Dans la continuation de la question générale sur la prise en compte des augmentations des prix du chauffage et de l'électricité. Comment a-t-on estimé les coûts mis au budget 2023 ?

Pour le mazout, tarif de CHF 130.-/100 lt, pour l'électricité, augmentation de 50% des tarifs 2022 et pour le gaz environ 45%. Concernant ce compte en particulier, il s'agit principalement de factures d'eau qui n'augmenteront en principe pas.

Page 77 – 441.3145.02, Entretien des cimetières :

À quoi est due cette augmentation de 30% des frais ? Augmentation des décès prévue ?

Cette augmentation est due à une 1ère correction, qui inclut une opération d'abattage de grands arbres, ainsi que beaucoup de travaux d'entretien - paysagisme.

Page 78 – 441.3145, Entretien des jardins publics et place de jeux :

Peut-on en savoir plus sur le renouvellement de l'arborisation au Signal de Bochat? De plus, a-t-il déjà été envisagé de créer un accès facilité (chemin) au sud ?

Étude réalisée, ainsi que de nouvelles plantations d'arbres prévues (avant-projet), qui inclut un chemin à accès facilité (chemin véhiculé).

Page 80 – 451.3154, Entretien machines, matériel :

Combien de temps «durent» des nouveaux sacs de Molok?

En moyenne 1 an pour les sacs à verre et 2 ans pour les déchets ménagers.

Page 93 – 508.3011, Traitements conciergerie :

Pourquoi cette augmentation au budget?

En partie dû aux jubilaires des deux concierges (15 ans de service + indexation).

Page 112 – 219, Pertes sur débiteurs :

S'agit-il d'une provision estimée ou d'un coût effectif attendu ?

Perte estimée et attendue (moyenne des années précédentes).

Page 119 – Elargissement partiel des chaussées ... et lutter contre les petits îlots de chaleur :

Qu'est-il prévu dans ce contexte pour lutter contre les îlots de chaleur ? Arbres, abribus végétalisés, autres ?

La commune est dans la politique de végétaliser les lieux de bitume non utilisés.

Lutry, le 27 novembre 2022

M. Westphal



A. Plattet



Membres de la sous-commission

Conseil communal de Lutry

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2023 relatifs au dicastère «Affaires sociales, cultes, jeunesse, paroisses».

La sous-commission chargée d'étudier ces deux dicastères était composée de V. Arlettaz et G. Coderey. Elle s'est réunie le 7.11.2022.

Étaient présents pour la Commission des finances, L. Paschoud, L. Fouvy, R. Sulzer, E. Gysler et A. Plattet.

La séance s'est déroulée en présence de A. Amy, Municipal, S. Brelli, secrétaire municipale adjointe, Y. Cochand, délégué à la jeunesse et J.-D. Conus. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour toutes les réponses apportées à nos questions et remarques.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

Page 37 – 151.3653.019, Animation culturelle - autres frais :

Peut-on avoir le détail de ce compte ?

Il s'agit essentiellement de prestations internes d'autres services communaux (APOL, SI, ...), ainsi que d'un projet de portes ouvertes en 2023.

Page 37 – 151.3653.05, Activités Caveau Singe Vert :

Sachant qu'il n'y a plus d'activité dans ce caveau hormis quelques concerts de jazz, quelles sont les activités subventionnées par ce compte ?

Le montant est historique, et concerne l'association elle-même, qui fournit d'ailleurs ses comptes à la Municipalité. Cela couvre uniquement les concerts de jazz organisés par l'association. Cela ne touche pas d'autres événements qui peuvent se tenir dans ce caveau.

Page 37-38 – 151.3653.10, Encouragement et soutiens culturels divers :

Hormis la Revue Vaudoise prévue à Lutry en 2023, quelle est la justification de l'augmentation de ce budget ? Sur quels critères chacune des subventions a été calculée ?

Les concerts ont été regroupés sur le «.011», et les autres événements sur le «.010». L'évolution est notamment due au Davel 2023, à la publication de l'ouvrage historique sur la séparation Lutry-Savigny et la Revue Vaudoise. En outre, le budget augmente afin de

permettre une marge de manœuvre pour donner des soutiens en cours d'année, et ne pas tout distribuer lors de la répartition du budget.

Concernant la Revue Vaudoise, celle-ci prévoit de bouger dans le canton avec un chapiteau. Il est prévu d'être présent une semaine à Lutry, d'où le poste au budget. Cette présence à Lutry inclut également des contre-prestations, et il est prévu de demander des soutiens externes, notamment du FERL. Il est aussi prévu d'intégrer les sociétés locales lors de cet événement.

Page 43 6 105 – 170.3011 / 713, Traitements (sports) / Enfance et jeunesse :

Le rôle de ce chargé de mission (CHF 39'000) vient en sus du nouveau poste 714 Cohésion sociale p.105 (CHF 35'000) et ceux de l'enfance et de la jeunesse 713.301 (CHF 194'000) qui n'existaient pas il y a 4 ans. Le cahier des charges permettra-t-il d'en faire bénéficier tous les Lutriens, sans se cantonner aux sports scolaires qui excluent une partie très importante de la population (actifs, rentiers, enfants préscolaires, enfants hors école de Lutry, etc.) ? A fortiori, constatant un nouveau poste de dépense «intervenants pour le sport facultatif» en 506.3011 de CHF 39'200 p. 90.

Au final, sur ces rubriques Sport et enfance et jeunesse, les dépenses augmentent de KCHF 209 soit une hausse de plus 135%.

Le poste chargé de mission (nomenclature à confirmer) concerne une personne à 25%-30% (CDD ou CDI) permettrait de faire le lien entre les clubs sportifs et les sports facultatifs, de chercher des financements supplémentaires, notamment de la part du canton, de reprendre les pratiques en matière de mise à disposition des infrastructures scolaires existantes et nouvelles (nouveau collège) et de mettre en place de nouvelles activités sportives, voire une manifestation annuelle multisport. Pour rappel, les sports facultatifs sont financés par le canton.

Les intervenants pour le sport facultatif (506.3011) organisent des sessions de plusieurs semaines d'un sport donné.

Page 90 – 505.3011, Traitements cantine scolaires :

Les traitements ont significativement augmenté par rapport à 2022. Pourquoi ?

En particulier si on cumule encore le poste 506.3011 plus bas (CHF 68'800 pour la cantine scolaire). S'il s'agit d'un regroupement (cf commentaire en bas) ou était-ce présenté les années antérieures ?

On applique un ratio d'un adulte pour dix enfants accueillis. La fréquentation des cantines a augmenté significativement à Corsy, à la Croix et aux Pâles. Il en résulte une augmentation du budget en raison de l'augmentation du personnel nécessaire, de la dotation horaire du personnel (correspondant à des heures déjà faites, mais non payées), au dédoublement des responsables de la cantine de Corsy (en raison du nombre supplémentaire de personnes) et en raison de l'indexation du personnel des cantines.

Il y a une nouvelle classification du personnel : le personnel de service (y compris préparation et cuisines) et le personnel d'animation (en charge de l'appui au déplacement des enfants et de l'animation des moments récréatifs).

Il faut également noter que les moniteurs peuvent également participer de manière intéressante à la lutte contre le harcèlement.

Page 90 – 505.3131, Achat marchandises et repas :

Pourquoi cette augmentation au budget ?

C'est lié à la fois à l'augmentation de la fréquentation et du coût des matières premières. Le budget est calculé sur la base de 230 repas à 9.15 francs, 4 jours par semaine pendant 38 semaines par année.

Page 90 – 506.3011, Traitements personnel parascolaire :

De quels comptes venaient les dépenses précédemment ? (505.3020 ?)

Oui, ces montants étaient effectivement classés sous 505.3020.

Page 90 – 505.3163 / 506.3163, Coûts application «mon portail» :

Qu'est ce qu'est l'application «mon portail»

Il s'agit d'une nouvelle plateforme pour gérer le parascolaire (devoirs surveillés, sports facultatifs, cantines scolaires, ...). Celle-ci a commencé à être mise en place courant 2022 (par étapes) et l'objectif est qu'elle soit également introduite pour les cantines scolaires à la rentrée 2023. Les parents alimentent ainsi un compte en avance, et chaque repas est ensuite déduit lorsque l'élève vient à la cantine.

161 communes suisses utilisent ce système avec satisfaction.

Page 96 – 512.3188 / 521.3188, Transports scolaire :

On constate une baisse de CHF 582'000.- sur les budgets 2022, soit une baisse de près de 35%. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Cette baisse est liée au changement de prestataire ainsi qu'à la redéfinition du périmètre des ayants droit. Globalement, les échos sont plutôt positifs.

Après quelques couacs «de jeunesse», le système marche bien, et réagit rapidement aux problèmes signalés.

Il a été souligné que les chauffeurs font preuve d'une bonne souplesse et sont très adéquats vis-à-vis des enfants.

Page 99 – 570.3011, Traitements moniteurs, cuisiniers :

Nous pouvons imaginer que le chiffre des comptes 2021 reflète la période Covid-19. Cependant, l'année 2022 suivant un calendrier scolaire standard avec un budget à la normale. De ce fait, à quoi est due l'augmentation pour 2023 ?

Pour ce qui était des camps de ski, l'année 2022 était encore sous situation Covid.

En outre, l'augmentation est également due à un nombre supplémentaire d'élèves (env. +100 entre 2019 et 2022). Le budget est calculé sur 7 moniteurs par camp.

Enfin, le salaire des moniteurs a été légèrement revu à la hausse.

Ces éléments s'accompagnent d'augmentation des subventions du canton et des parents.

Page 99 – 550.3512, Bourses d'études et d'apprentissage :

Pourquoi cette augmentation au budget ?

Quels sont les critères d'octroi et nombre de bénéficiaires actuels ?

Il s'agit d'un poste faisant partie de la facture sociale. Il s'agit d'une répartition intercommunale selon les critères généraux. Ce n'est pas basé uniquement sur les cas de Lutry.

Page 103 – 711.3666.01, Subvention communale sur taxe forfaitaire :

Cette subvention est-elle véritablement justifiée dans la mesure ou l'ensemble de la population en bénéficie (les plus fortunés comme les moins fortunés) ?

Lors de l'introduction de la taxe au sac, il a été établi dans le préavis soumis au Conseil communal que le montant forfaitaire ne serait pas prélevé. Ceci n'a pas été remis en question.

Page 104 – Subvention de la FSJE :

Chaque année le budget est revu à la hausse et considérablement.

Pourquoi part-on du principe que la commune doit combler tous les dépassements budgétaires indépendamment de leurs causes ? Le budget de la FSJE ne peut-il pas être mieux piloté ?

Comment pouvez-vous nous garantir que les subventions sont au bénéfice des parents et ne servent pas à compenser des déficiences organisationnelles (ex. taux d'occupation inférieur à 100%, coûts d'infrastructure trop élevés, etc.) ? Merci de nous fournir les indicateurs en la matière et le budget de la FSEJ.

Ne serait-il pas beaucoup plus cohérent et juste de subventionner les parents en fonction de leurs revenus indépendamment des structures d'accueil choisies (a fortiori quand on sait que la FSEJ ne peut de loin pas accueillir tous les enfants) ?

L'augmentation est liée en partie à l'ouverture de la nurserie de la Toffeyre (courant 2022 ; les coûts 2022 ne reflètent donc pas des coûts annuels).

Par ailleurs, les salaires des personnes concernées seront également indexés à hauteur de 2.5%, ce qui explique une grande partie de la hausse du budget.

Page 105 – 714, Cohésion sociale :

Est-ce un nouveau poste comme il n'y a pas d'antécédent budgétaire ? N'y avait-il pas auparavant des activités de cohésion sociale ? Pourriez-vous nous en dire plus ?

Il s'agissait des anciens comptes G 711.3655.12 & .14, faisant partie des aides et subventions communales générales. Les montants n'ont pas changé (35'000.-).

Page 105 – 713.3011 / 713.3012, Traitements / Traitements personnel occasionnel :

Ces deux comptes ont significativement augmenté par rapport à 2021-2022. Pourquoi ?

L'augmentation du personnel non occasionnel (chargé de l'organisation courante) est liée à l'indexation prévue.

Le personnel occasionnel permet l'organisation d'événements ponctuels, en augmentation et la reprise par la commune d'activités qui étaient déléguées à MJSR précédemment (deux semaines en été).

Il faut noter qu'il y a une couverture des coûts de l'ordre de 80%-85%.

Page 106 – 711.3656, Aides à la mobilité réduite :

Quels critères d'octroi ? Quelles sont les raisons de cette volatilité ?

Les critères sont définis par le canton et le personnel médical (soins à domicile). Ce sont eux qui déterminent qui a droit à des «bons» de transport.

Les dernières années ont fait l'objet de demandes de crédits supplémentaires. Le budget a été augmenté cette année pour éviter ces crédits supplémentaires.

Lutry, le 27 novembre 2022

V. Arlettaz



G. Coderey



Membres de la sous-commission

Conseil communal de Lutry

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2023 relatifs au dicastère «Sécurité et Mobilité».

La sous-commission chargée d'étudier ces deux dicastères était composée de C. Moser et L. Fouvy. Elle s'est réunie le 14.11.2022.

Étaient présents pour la Commission des finances, L. Paschoud, V. Arlettaz, E. Gysler, A. Silauri, G. Coderey et A. Plattet.

La séance s'est déroulée en présence de P. Sutter, Municipal, N. Urfer, déléguée à la mobilité et R. Cavin, commandant de l'APOL. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour toutes les réponses apportées à nos questions et remarques.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

Rapport coût/bénéfice de la Mobilité :

Le coût de la mobilité passe de CHF 5'950'050 dans les comptes 2021 à un budget de CHF 7'359'000 pour 2023 (soit des dépenses de CHF 736 par hab/an).

Quel est le degré de satisfaction des habitants en la matière, fait-on régulièrement des sondages ?

Beaucoup d'éléments sont non maîtrisables, en particulier la participation au déficit des TL. Néanmoins la municipalité tente de maîtriser les charges comme cela est le cas s'agissant du transport des élèves de la Commune. En revanche, les sondages ne sont pas effectués auprès de la population car leurs résultats ne seraient pas exploitables.

Page 21 et page 47 – 181.3517.01, Part. au déficit trafic d'agglomération des TL :

L'augmentation de CHF 1'022'000 (27%) sur une année, portant la participation de Lutry à CHF 4'812'000, comprend-elle l'augmentation du prix de l'électricité annoncé dans la presse ? Quelles sont les mesures prises aux TL pour tenter de maîtriser l'explosion des charges et réduire le déficit ? Quelle est la marge de manœuvre de la commune pour (tenter) maîtriser ces dépenses devenues exponentielles ? Quel est notre "poids" d'actionnaire aux TL ?

Lutry a un représentant parmi les 29 membres composant le Conseil d'administration des TL. À titre de comparaison 7 membres de la municipalité de Lausanne en font également partie.

La marge de manœuvre du municipal représentant de Lutry est donc fortement réduite. Le montant mis au budget est celui que les TL annoncent aux communes selon leur clé de répartition et selon la loi. Le budget a été établi sur un prix du kwh à 200.- (prix de l'électricité début 2022) et le contrat finalement signé par les TL pour s'approvisionner sur le marché de l'électricité sera de CHF 400.- au kwh. Cette différence devrait être absorbée par une multitude de mesures d'économie de coût que les TL vont réaliser. Le budget soumis à notre commune devrait donc être tenu.

Sur le territoire communal, en 2021, 432'886 passagers ont été transportés sur la ligne 9 et 163'434 pour les lignes 47, 68 et 69.

Page 47 – 181.4273.03, Comm. s/mise à disposition véhicules Mobility :

Pourquoi une baisse ? Quelle promotion active est faite par la commune pour que les habitants s'équipent de l'abonnement ? Quelle est la position du service de la mobilité à ce propos ?

Le budget a été fait sur la base des encaissements de 2020 car ceux de 2021 ne sont pas encore connus. La commune n'a pas à faire la promotion de ce type de mobilité et préfère mettre en avant les transports publics.

Page 47 – 181.4527, Participation BEL ext. ligne 47 :

Comment est-ce calculé ?

Le montant calculé selon la convention signée avec Bourg-en-Lavaux et le préavis (demande de prolongation de la ligne 47) accepté par la commune le 1er février 2021

Page 48 – 180.3185, Mandats et études liées à la mobilité :

Ce poste est récurrent et sa hausse également. Comment/ou voit-on les résultats de ces études, du masters plans, des mandats et autres audits ?

Ces études sont nécessaires dans l'intérêt de la population. Elles ont par exemple permis de sécuriser les abords des écoles (ex. Grand-Pont). En outre, leurs résultats sont utilisés dans le cadre de préavis. Ils ne sont pas communiqués individuellement. Les différentes études sont étudiées en concertation entre les dicastères et en collaboration avec l'APOL.

Page 73 – 433.3154.01à08, Entretien et rempl. horodateur :

Pourquoi l'entretien des horodateurs n'est pas toujours le même montant : l'une à CHF 1'000, l'autre à CHF 2'000, et la dernière à CHF 3'000 ?

Cela dépend du nombre d'horodateurs par parking, à savoir CHF 1'000 par machines.

Page 73 – 433.3189, Mandats relevés des parcomètres DP :

Au total, combien la commune donne-t-elle à l'APOL pour tous les parcomètres ? Quelle est la part de paiements dématérialisés ?

Les parcomètres sont relevés en général deux fois par semaine (2 personnes), l'APOL a relevé sur Lutry pour CHF 12'429.- en cash. Les paiements se sont faits en 2021 de la façon suivante, 4'400 transactions cash, 3'200 par carte et 52'800 par application. Une entreprise s'occupe de la collecte des fonds auprès de l'APOL.

Page 73 (76) – 433.315xxx, 433.4360, 437.3123, 437.3156 & 437.4360, Achat et entretien des bornes de recharges :

Quelle part achat / quelle part entretien ? pourquoi devrait-on subventionner l'usage des bornes ?

Les bornes de recharge constituent un service public offert aux citoyens. Pour l'heure, il n'y a pas de visibilité sur leurs coûts et rendements. Une part d'amortissement des installations est prise en compte dans le montant du kwh refacturé au consommateur.

Page 95-97 – 512.3188 / 521.3188, Transport des élèves :

Le budget prévoit une belle diminution des frais. Quel est l'avis de la Municipalité sur ce changement de prestataire ?

Le nouveau prestataire a permis cette économie notable sans diminution des prestations. Un débriefing a été fait entre les différents acteurs concernés et la satisfaction est générale

Page 96 – 512.3188, Transport des élèves primaires :

Est-ce que la réorganisation des trajets explique le long temps d'attente dans certains cas ?

Il n'y a aucun rapport étant donné le maintien de l'offre à l'identique.

Page 101 – 6, Police :

Quel est le pourcentage du budget RH dédié à la Police de proximité ? Dans le même chapitre, est-il prévu des développements spécifiques avec ce secteur de la Police en 2023 (viser des thématiques socio-sécuritaires particulières) ? Des partenariats avec le secteur de l'animation socioculturelle sont-ils envisagés (dicastère social, et / ou rencontre d'associations présentes sur le territoire communal) ? Thématiques intersecteurs usuelles : incivilité - violence (collèges-rues), harcèlement (collèges-rues), dépendance (lieux de loisir, parcs), racisme (global), etc.

Les axes stratégiques de l'APOL sont développés dans la brochure (en ligne sur le site de l'APOL) sur la législature 2021-2026.

Page 101 – 6, Police :

Quelle est la politique de la Ville à propos des caméras de surveillance ? Est-ce qu'il en existe ?

Oui il en existe dans le parking de la Possession, au collège du Grand Pont et au collège de la Croix. Il n'est pas envisagé d'étendre le réseau de vidéosurveillance.

Page 101 – 6, Police :

Une part du budget est-elle dévolue à la surveillance des réseaux sociaux ? La Police est-elle active dans ce domaine ?

Non, c'est une tâche purement de police judiciaire (sûreté vaudoise).

Lutry, le 27 novembre 2022

C. Moser

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

L. Fouvy

A handwritten signature in blue ink, featuring a central vertical stroke with several horizontal and diagonal strokes crossing it.

Membres de la sous-commission

Conseil communal de Lutry

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2023 relatifs au dicastère «Administration générale et informatique».

La sous-commission chargée d'étudier ces deux dicastères était composée de C. Gay et E. Gysler. Elle s'est réunie le 16.11.2022.

Étaient présents pour la Commission des finances, L. Paschoud, V. Arlettaz, L. Fouvy, E. Gysler, G. Coderey, A. Silauri, C. Moser et A. Plattet.

La séance s'est déroulée en présence de C. Monod, Syndic, P. Csikos, secrétaire municipal, et Y. Leumann, chef de service. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour toutes les réponses apportées à nos questions et remarques.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

Question générale :

Quel est le budget global consacré à la sécurité informatique ? Quel était le montant de dépenses y relatif dans les comptes 2021 ?

Les dépenses liées à la cybersécurité sont de CHF 110'650 en 2022 et CHF 137'600 en 2023. Ce calcul comprend les questions de sauvegarde.

Page 25 – 101.309, Frais divers :

Dans le détail, il y a 3'000.- de frais de formation pour les Conseillers communaux. De quoi s'agit-il ?

Cela comprend notamment des manuels.

Page 25 – 101.3111 et 132.3091, Traitements /frais divers :

En tout, à combien d'EPT cela revient-il ? Existe-t-il des organigrammes de l'ensemble de l'administration et de ses dicastères - avec et sans répartition des EPT ? Est-ce que la COFIN pourrait les recevoir ?

Il existe un organigramme par service. L'administration générale comprend 11 EPT et l'ensemble 86.22 EPT. Cette information est disponible dans le rapport de gestion au 31.12. Une copie des organigrammes est mise à disposition des membres de la CoFin.

Page 27 – 111.3101.04, Rapports de gestion :

Pourquoi y a-t-il une augmentation des coûts entre les budgets 2022 et 2023 ?

Le rapport de gestion a été revu et relooké. Tout est composé en interne.

Page 27 – 112.313, Anniversaires :

Quels sont les cadeaux prévus pour célébrer les octogénaires, nonagénaires et centenaires ? Quelle prestation est offerte aux seniors ?

Les octogénaires et nonagénaires reçoivent un bon de CHF 100 pour les commerces de Lutry, des fleurs, des biscuits et 6 bouteilles de vin du domaine communal (valeur CHF 286). Pour les centenaires, le canton prend un part active en offrant 12 bouteilles et des fleurs, tandis que la commune offre des fleurs et des biscuits (valeur CHF 104). Cela ne comprend pas les prestations par des délégués qui sont rémunérés pour leurs visites. Dès 101 ans, le cadeau comprend 6 bouteilles de vin et des biscuits chaque année. Cela concerne 192 personnes pour l'année prochaine.

Page 27 – 112.3193, Cotisations institutions de droit privé :

Est-il possible d'avoir la liste des institutions ?

Une copie de la liste est mise à disposition des membres de la CoFin. Il s'agit essentiellement de cotisations à des associations faïtières.

Page 29 – 113.3131, Fournitures pour réception :

Est-on affilié à des artisans en particulier pour se fournir en général ?

Les achats se font chez un fournisseur local lorsque c'est possible, même si ceux-ci sont plus onéreux.

Page 35 – 120.3011 et 120.3185, Traitements archivistes et honoraires mandats divers :

Ce budget est-il suffisant (y compris les mandats) pour faire face aux enjeux actuels de la numérisation dans l'archivage ?

Il y a deux prestataires différents: un archiviste qui s'occupe des archives historiques depuis de nombreuses années et qui travaille à l'heure et une société pour la gestion courante des archives qui s'occupe du tri et de l'épuration des documents (10% des documents initiaux sont archivés). Un projet de GED est également en cours (voir mini préavis).

Page 37 – 140.3011 et 140.3189, Communication :

Pourquoi ne pas internaliser davantage ? A combien d'EPT est le ou la chargé.e de communication ?

Une personne (0.5 EPT) travaille pour la communication interne et externe et fait plutôt de la coordination. La municipalité a choisi de travailler avec des prestataires externes en complément avec un processus de fonctionnement qui permet d'avoir des compétences dans

tous les domaines (graphisme, publications, réseaux sociaux, site internet). Les prestataires sont locaux dans la mesure du possible.

Page 37 – 151.3172, Fête des vendanges :

L'augmentation est-elle liée aux coûts de l'énergie ?

Les exigences en matière de sécurité augmentent, de même que le nombre de participants. Les coûts ont donc été revus à la hausse pour coller à la réalité du terrain de la dernière fête (WC mobiles, coût de gestion de la circulation routière facturés à la hausse, etc).

Page 41 – 161.3185, Tourisme :

Qu'est-il prévu pour le développement du tourisme ? A quoi correspond exactement ce mandat ?

La commune de Lutry est membre du Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) et de Montreux-Vevvey Tourisme (MVT). Pour développer le tourisme à Lutry, une guide touristique a été mandatée pour développer une offre touristique qui comprend une visite de cave, une visite historique et deux nuits dans un établissement de Lutry. Cette offre est visible sur les plateformes touristiques. C'est la commune de Lutry qui doit créer elle-même ce genre de produits.

Page 41 – 161.3900.02 et 161.3900.04, Concerts d'été et fête 1er août :

Quels sont les liens avec le tourisme et l'information ? N'est-ce pas de l'événementiel-culturel ?

Il s'agit d'une ventilation entre comptes pour montrer l'attribution au tourisme. Les montants sont donc plus conséquents que ce que l'on voit sur cette page.

Page 49 – 190.3111 et 190.3151, Renouvellement mobilier :

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit du renouvellement informatique pour deux postes.

Page 49 – 190.3185, Honoraires :

De quoi s'agit-il ?

Cela concerne la cybersécurité.

Page 77 – 441.3133, WC publics - fourniture de nettoyage :

Le mini-préavis "Parc Bochat" prévoit la construction d'un WC public. Par ailleurs, combien coûte l'entretien annuel d'un WC public ?

L'entretien coûte CHF 12'000 par année.

Page 103 – 711.3663, Animation retraités, AVS, Jeunes :

Combien coûte en moyenne la sortie AVS annuelle ? Pourquoi cette activité n'est-elle pas gérée par le Service de la jeunesse, dans une vision de cohésion et de coordination sociale ?

La sortie est organisée en alternance pour les jeunes et pour les personnes à l'AVS. Pour les jeunes, c'est organisé par des jeunes, tandis que la sortie AVS concerne principalement l'administration (envoi de courriers, inscriptions, etc).

Page 107 – 730.3116, Défibrillateurs :

Combien y en a-t-il actuellement ? Cet achat est-il un ajout ou un renouvellement ?

Il y en a quatre sur la commune et il y a en a un supplémentaire au budget. Certains appareils ont 5 ans et nécessitent aussi un changement.

Lutry, le 27 novembre 2022

C. Gay



E. Gysler



Membres de la sous-commission

Conseil communal de Lutry

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2023 relatifs au dicastère «Services industriels».

La sous-commission chargée d'étudier ces deux dicastères était composée de C. Gay et E. Gysler. Elle s'est réunie le 16.11.2022.

Étaient présents pour la Commission des finances, L. Paschoud, V. Arlettaz, L. Fouvy, E. Gysler, G. Coderey, A. Silauri, C. Moser et A. Plattet.

La séance s'est déroulée en présence de C. Monod, Syndic, P. Csikos, secrétaire municipal, et Y. Leumann, chef de service. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour toutes les réponses apportées à nos questions et remarques.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

Page 130-153 – Services Industriels :

Serait-il possible d'avoir une présentation globale des services industriels et de fournir des explications en lien avec la situation actuelle ?

Les membres de la CoFin adressent leurs remerciements pour la présentation.

Page 131 – 800.3011, Traitement :

Pourquoi est-il prévu d'engager 1.5 EPT alors que le système est plus intelligent (Smart-Metering) ?

Il faut enlever les anciens et installer les nouveaux compteurs et vérifier que le tout communique bien. Il est aussi possible de mettre des options sur ces compteurs. C'est une période transitoire et il faudra voir par la suite s'il y a d'autres prestations à offrir et d'autres besoins. Cela comprend l'installation de 6'000 compteurs avec objectif à 5 ans. Concernant l'achat des compteurs, cela figure sous le mini préavis EB.ORD 2023 en page 145.

Page 131 – 801.3111, Achat mobilier :

Est-ce en lien avec l'augmentation des postes ?

Cela concerne l'achat de bureaux plus récents, plus adaptés et qui prennent moins d'espace, en raison du nombre d'employés qui a augmenté.

Page 131 – 802.3193, Cotisations :

A qui sont payées les cotisations ? Pourquoi y a-t-il une augmentation ?

Il s'agit d'associations professionnelles dans le domaine de l'électricité.

Lutry, le 27 novembre 2022

C. Gay



E. Gysler



Membres de la sous-commission